

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 27

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Budget supplémentaire 2017 - Reprise des résultats 2016

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12418**

PRESENTATION

Lors de la séance publique du 31 mars 2017, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du Département pour l'exercice 2017. Ce dernier s'élève à 2.031,4 M€ en charges de fonctionnement, en faible progression (+0,3%) par rapport au BP 2016, et à 516,1 M€ en dépenses d'investissement hors dette.

Il convient à présent de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2017.

Je vous rappelle que celui-ci se divise en plusieurs parties distinctes :

- le report des restes à réaliser de l'exercice 2016 ;
- la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2016 ;
- la décision modificative (DM) n°1 qui amende le BP 2017.

I – Les restes à réaliser de 2016 et la reprise des résultats antérieurs

Je vous propose d'examiner successivement la situation des restes à réaliser et celle des excédents reportés.

La reprise des restes à réaliser de 2016

Dans le cadre de l'examen du compte administratif (CA) 2016 les chiffres suivants vous ont été présentés en ce qui concerne les reports de crédits :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	51 989 903,93	13 539 567,80	65 529 471,73
Budget général	51 810 317,26	13 403 227,67	65 213 544,93
Ports départementaux	-	136 340,13	136 340,13
Laboratoire d'analyses	179 586,67	-	179 586,67
Recettes	-	94 686 120,00	94 686 120,00
Budget général	-	94 686 120,00	94 686 120,00

Ceux-ci font l'objet d'une reprise au sein du BS 2017 dans la colonne « restes à réaliser ».

Par rapport au budget général du BP 2017, ces reports représentent 2,6% des dépenses de fonctionnement et autant pour les dépenses d'investissement.

Comme en 2016, il convient de noter un volume de report d'emprunt. Cette année, il est de 94,7 M€ Il s'agit de prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ceux-ci sont liés pour une partie à la convention pluriannuelle de 187,5 M€ et pour l'autre à l'enveloppe à taux zéro (PTZ). Ces financements signés en 2016, seront encaissés au cours de l'année 2017.

L'affectation des résultats antérieurs

Le BS 2017 intègre, pour le budget général et les budgets annexes, les résultats reportés de l'exercice précédent conformément à l'arrêté du CA 2016 examiné à la présente séance.

La situation nette du résultat global du budget général avant intégration des restes à réaliser s'élève à 62,3 M€ d'excédent comptable. Après intégration des restes à réaliser hors dette détaillés précédemment (65,2 M€), il ressort un besoin de financement de 3 M€ largement couvert par le report d'emprunt de 94,7 M€

De même, pour les budgets annexes des ports et du laboratoire départemental d'analyses, les résultats de l'exercice 2016 sont insérés au présent BS.

II – La décision modificative n°1

Concernant la DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement. Les mouvements relatifs aux budgets annexes sont faibles et ne sont donc pas évoqués dans ces développements.

A – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement comprend 1,6 M€ de dépenses (+0,1%) et 3,8 M€ de recettes (+0,2%). Un excédent de financement de 2,2 M€ est donc constaté.

▪ les secteurs du cadre de vie et des transports

Les besoins complémentaires dans le domaine du cadre de vie s'élèvent à 0,9 M€ et à 0,6 M€ pour les transports.

Les subventions liées à la culture sont abondées de 0,8 M€

Ainsi, un budget de 0,5 M€ est ajouté afin d'honorer le partenariat culturel sur le secteur d'Aubagne. De plus, 0,3 M€ supplémentaires permettront des prestations de qualité dans le cadre des manifestations départementales prévues autour de Marseille capitale culturelle 2018.

Enfin, 0,1 M€ sont destinés au soutien des équipes de suivi et d'animation des opérations programmées de l'habitat (OPAH) sur le territoire de l'ex Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile. Ce dernier paiement clôture la convention 2011 – 2016, dont l'application a été décalée d'une année, d'un montant de 0,4 M€

En matière de transports, le Département doit reverser à la Métropole Aix – Marseille 50% des redevances perçues au titre de la ligne Marseille – aéroport (solde 2016). Ce budget de 0,4 M€ n'avait pas été prévu au BP 2017, mais est couvert par des recettes (Cf. partie recettes).

Il convient aussi de prévoir 0,1 M€ pour le règlement des indemnités kilométriques des élèves et étudiants handicapés. Cette charge, financée provisoirement par redéploiement, est remboursée par la Région et la Métropole (Cf. partie recettes).

Enfin, des crédits sont prévus pour régler des aspects contentieux en matière de transports et la prise en charge d'une annulation de titre dans le cadre d'un protocole transactionnel (82 K€).

▪ **l'administration générale**

La DM1 voit l'accroissement des dépenses d'administration générale d'environ 0,2 M€

Les fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) doivent être corrigés. Le correctif reste mineur.

Le fonds de péréquation des DMTO (dépense) est modifié d'environ +0,1 M€ au titre des deux parts, soit un prélèvement de 40,9 M€ au lieu de 40,8 M€

Le fonds de péréquation de la CVAE est lui aussi ajusté de -0,1 M€ (3,6 M€ de prélèvement ; aucune ressource attendue).

D'autres postes de dépenses sont révisés pour un total inférieur à 250 K€ (annulations de titres, reversement MDPH, reversements de taxes...).

▪ **l'ajustement des recettes de fonctionnement**

Il s'agit d'une augmentation de près de 3,8 M€

Le principal ajustement concerne l'attribution de ressources au titre du fonds de péréquation des DMTO. Le Département avait prévu un budget de 14,5 M€ Avec la hausse de la collecte au niveau national, la notification de l'Etat s'élève à 16 M€, soit +1,5 M€

En matière de fiscalité, des rôles supplémentaires et particuliers de fiscalité directe ont été encaissés pour 0,4 M€ Ces sommes, qui se distinguent des rôles généraux, correspondent à l'imposition spécifique d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour erreur ou insuffisance déclarative. Ils concernent dans le cas présent, en totalité, la seule taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Comme pour les péréquations examinées ci-dessus, certaines notifications de l'Etat, dont la dotation globale de fonctionnement, ou de la CNSA sont désormais connues. Des correctifs, là aussi très faibles, sont donc intégrés à la DM1 à hauteur de +0,2 M€ en situation nette.

Concernant le domaine des transports, un crédit de 0,9 M€ est intégré à la DM1. Il correspond à des reliquats attendus sur une convention avec l'ex Communauté du pays d'Aix (0,6 M€), à des participations familiales aux transports scolaires (0,2 M€) et des remboursements d'indemnités kilométriques par la Région et la Métropole (0,1 M€).

Enfin, divers autres ajustements sont comptabilisés en DM1 pour près de 0,7 M€ (remboursement complémentaire en provenance de l'ASP dans le domaine de l'insertion [0,3 M€, mécénat culturel...]).

B – La section d'investissement

La section d'investissement comprend 3,8 M€ de dépenses, dont 1,2 M€ hors dette (+0,2%), 35,7 M€ d'autorisations de programme (AP) nouvelles hors correctifs et 1,5 M€ de recettes.

Pour financer les crédits d'investissement de la DM1, le Département doit inscrire un complément d'emprunt de 3,1 M€, dont 2,6 M€ liés à une opération de refinancement de dette.

▪ les mouvements de dette

Comme indiqué ci-dessus, pour exécuter une opération de réaménagement de dette, une somme de 2,6 M€ est inscrite en section d'investissement.

Il s'agit d'avancer, sans frais, l'échéance 2018 d'un emprunt ex-DEXIA porté désormais par la Caisse française de financement local (CFFL), dont le capital restant dû était de 5,2 M€ au 1^{er} janvier.

L'opération d'avancée d'échéance permettra une économie de frais financiers de l'ordre de 0,1 M€

▪ l'ajustement des crédits de paiement

Hors dette, les ajustements en crédits de paiement font apparaître un besoin d'inscription de 1,2 M€

Avec la restructuration du programme d'amélioration des forêts et de prévention des incendies, on constate par exemple un besoin de crédits au titre des versements des subventions antérieures à 2017 (+0,4 M€; AP en cours pour 1,4 M€).

Une accélération du projet de maison d'enfants à caractère social (MECS) Rayon de soleil de l'enfance de Pomeyrol à St Etienne-du-Grès, conduit aussi à un correctif du budget prévisionnel 2017 (+0,2 M€). Pour mémoire, la subvention totale allouée est de 0,7 M€, dont 0,4 M€ de programmés en 2017, et demeure inchangée.

Ou encore, dans le domaine des contentieux sur les transports, la mise en place d'un protocole transactionnel dans le secteur de la billettique (marché avec la société Vix portant sur des logiciels) nécessite un budget supplémentaire (0,2 M€).

De même, l'équipement de la MDS St Sébastien en lecteurs de contrôle d'accès, non provisionné lors de l'élaboration du BP 2017, génère des travaux estimés à 90 K€ (devis UGAP).

Enfin, plusieurs opérations d'investissement en faveur du développement durable et de la sensibilisation des publics à l'environnement ont abouties récemment.

C'est pourquoi, un budget supplémentaire expérimental de 0,2 M€ est proposé pour couvrir :

- la création d'un atlas de la biodiversité et d'une application sur la flore destinés aux collégiens (50 K€) ;
- l'installation d'une station photovoltaïque de recharge de VTT électriques sur un domaine départemental (60 K€) ;
- l'installation de signaux artistiques dans différents espaces naturels du Département destinés à valoriser de façon originale les domaines (60 K€).

Ces actions émergent sur les recettes affectées de la taxe d'aménagement.

▪ les autorisations de programme nouvelles

Depuis le vote du BP le 31 mars dernier, d'importants dossiers sont arrivés à maturité et méritent une prise en considération financière sans délai.

D'abord, il est proposé la création d'une AP de 28 M€ destinée à soutenir les phases 1 et 2 de restructuration du MIN de Chateaurenard.

Celui-ci est le plus grand marché de producteurs de fruits et légumes de France. Il s'étend sur 11 hectares à proximité du centre-ville. Sa configuration actuelle génère des dysfonctionnements, comme des difficultés d'accès. Il s'agit de lever les freins à son développement.

Le projet de redéploiement du MIN est évalué à 57 M€. Le Département est sollicité à hauteur de 50%, soit 28 M€.

Ensuite, la requalification du Port Vieux de La Ciotat a été identifiée comme un enjeu de développement de la commune. Le coût de l'opération de requalification de la promenade est estimé par la Métropole Aix – Marseille à 6,5 M€ hors taxe. La subvention départementale attendue représenterait 60%, soit environ 4 M€. L'inscription d'une AP de ce montant plafond est proposée.

Dans le cadre du développement durable, la création d'une AP de 3,5 M€ est programmée pour la mise en place d'un « fonds air – bois » en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Il s'agit pour le Département de participer à la réduction des émissions de particules des chauffages à bois des particuliers. Le Département financerait avec l'ADEME le renouvellement de 3.000 appareils de chauffage bois individuels à travers une participation de 1.000 €. Cette dernière étant supportée à parité avec l'ADEME sur le territoire de la Métropole et à 100% par le Département sur le reste du territoire.

Ce dispositif, étalé sur trois ans et qui devrait démarrer en octobre, génèrera une recette d'investissement de 1,5 M€ en 2017.

Dans le domaine de l'enfance, un complément d'AP de 100 K€ (300 K€ au BP 2017) doit permettre de faire face à l'afflux des demandes des associations en matière de crèches.

Ces participations concernent des constructions de structures nouvelles et des agrandissements ou des rénovations de crèches existantes.

De nombreux travaux étant entrepris pendant l'été, il apparaît opportun de disposer d'une capacité d'engagement accrue dès la DM1.

C – Le réajustement des AP antérieures

En vertu du règlement financier de la collectivité, il est procédé chaque année à l'ajustement du stock des AP en cours.

Notamment, les AP du millésime 2016 sont réduites au montant de leur engagement effectif au 31 mars 2017.

De même, certains dispositifs sont ventilés différemment entre les acteurs opérationnels pour tenir compte des évolutions de gestion (friche de la Belle de Mai, amélioration des forêts et prévention des incendies).

Ces travaux, nets des éventuelles réouvertures d'AP dont la gestion est transférée, conduisent à minorer les AP de 45,3 M€

Avec les accroissements et les nouvelles ventilations de DM1 vues précédemment, le BS 2017 enregistre un flux d'AP de -9,6 M€, portant le flux 2017 à 267,1 M€

Après toutes les opérations de ce budget, le stock des AP actives sera donc de 5,1 milliards d'euros. Sur celui-ci, le reste à financer à fin 2017 s'élève à 1,8 milliard d'euros (35,2%).

L'emprunt d'équilibre se chiffrera, quant à lui, à 297,8 M€(+3,1 M€par rapport au BP 2017), la croissance étant essentiellement liée à l'opération de remboursement anticipé de dette de 2,6 M€ Il était de 336,8 M€au 30 juin 2016, soit une baisse de 39 M€

Je vous rappelle que le stock de dette au 1^{er} janvier 2017 était de 728 M€tout compris, très en dessous des moyennes nationales. A la fin de l'année, il devrait représenter moins de 420 euros par habitant, soit environ 840 M€

III – Les corrections hors budget

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole Aix – Marseille est devenue compétente pour la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL) sur son territoire. Pour mémoire, une convention passée avec la Métropole fin 2016 confie au Département la gestion du FSL pour les six premiers mois de 2017.

Les services de la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône ont produit le bilan au 31 décembre 2016 du compte d'emploi du FSL.

Il convient de procéder à une ventilation des encours de créances et de garanties relatifs aux prêts. En effet, conformément aux dispositions arrêtées au moment du transfert de la

compétence, les stocks susvisés doivent être partagés entre les deux collectivités selon les ratios 90% / 10%.

Le volume de l'encours de prêts figure au bilan de la CAF pour 3,9 M€ Il comporte 11.881 lignes de prêts. Il doit être repris pour 3,5 M€ par la Métropole, le Département conservant un solde de 0,4 M€

Cette opération sera constatée, par crédit d'ordre non budgétaire (crédit de 2748 « Autres prêts » par un débit du 1021 « Dotation »), par le comptable public, sur la base de la présente délibération et du détail des prêts figurant dans les documents budgétaires annexés.

Il convient de noter que certains prêts listés par la CAF comportent des anomalies.

En effet, cinquante prêts présentent des soldes anormalement créditeurs (4.897,26 €) et deux dossiers ont une dette à l'origine inférieure au restant dû à fin 2016 (354 €). Eu égard au nombre de dossiers traités, cette situation n'est pas exceptionnelle.

La CAF a apporté les éléments d'explication et des correctifs seront enregistrés par ses soins sur l'exercice 2017. Ces mouvements seront constatés à travers la reddition des comptes 2017 par la Métropole et le Département conformément aux règles arrêtées conjointement entre les différents comptables et ordonnateurs.

Concernant le volume des cautions garanties par le fonds (aide à l'accès à un logement locatif), il s'élève à fin 2016 à 3,9 M€ Il doit être réparti, selon les mêmes ratios que les prêts, dans le compte spécial 8018 « Autres engagements donnés » à hauteur de 3,5 M€ pour la Métropole et 0,4 M€ pour le Département.

CONCLUSION

Au-delà de la reprise des résultats 2016 et des restes à réaliser, le Département a arrêté les choix suivants :

- ✓ +1,6 M€ en dépenses de fonctionnement essentiellement dans les domaines des transports et du cadre de vie ;
- ✓ +3,8 M€ de dépenses nouvelles en investissement, dont 2,6 M€ de réaménagement de dette ;
- ✓ réduction du stock des AP pour 9,6 M€, avec 35,7 M€ d'AP nouvelles et 45,3 M€ de réductions et ajustements.

Au bénéfice des considérations qui figurent dans le présent rapport, je vous propose de bien vouloir :

- prendre acte des crédits de reports de l'exercice 2016, ceux-ci étant en parfaite conformité avec le compte administratif ;
- adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes qui vous a été diffusée ;
- augmenter l'emprunt d'équilibre de 3.067.419,84 € tous mouvements confondus ;
- adopter les variations, créations, ajustements et clôtures d'autorisations de programme prévues au présent budget ainsi que les affectations concernées ;
- préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon les maquettes budgétaires par nature pour le budget général et les budgets annexes ;
- préciser que la nomenclature des programmes et opérations employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire ;
- acter de la ventilation de l'encours des prêts du FSL arrêté au 31 décembre 2016 dans les comptes de la CAF à hauteur de 3.877.344,87 €:
 - Aix – Marseille Métropole : 3.489.610,38 € soit 90% ;
 - Département 13 : 387.734,49 € soit 10% ;
 - les écritures nécessaires seront réalisées par les comptables publics par crédit d'ordre non budgétaire.

- acter de la ventilation de l'encours des cautions du FSL arrêté au 31 décembre 2016 dans les comptes de la CAF à hauteur de 3.878.904,77 €:
 - Aix – Marseille Métropole : 3.491.014,29 € soit 90% ;
 - Département 13 : 387.890,48 € soit 10% ;
 - ces mouvements sont retracés au sein des annexes budgétaires au compte spécial 8018 « Autres engagements donnés ».

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL